

À la une

Du droit au silence dans la procédure disciplinaire des magistrats judiciaires

note par Ludovic BELFANTI sous CE, 23 juin 2023

Le principe selon lequel nul n'est tenu de s'accuser en matière pénale a seulement vocation à s'appliquer dans le cadre d'une procédure pénale. Le droit de se taire qui en découle n'a donc pas à être notifié à un magistrat en matière disciplinaire.



© Philippe Cluzeau

Actualité

« Pendant l'audience, l'égalité entre avocats est absolument nécessaire pour le justiciable »

entretien avec Laurence JUNOD-FANGET

Doctrine

Prêts en franc suisse et clause abusive : caractérisation et incidences

étude par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

Technique

Quelles clés pour développer sa clientèle personnelle ?

par Alexandre CORATELLA et Séverine RISSER

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Alain SAURET**

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

- **Alexis BUGADA**

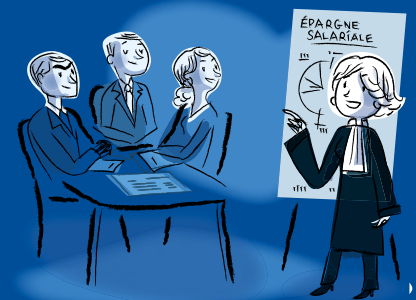
Professeur à l'université d'Aix-Marseille

- **Geoffroy DE RAINCOURT**

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Olivier ANFRAY, Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Angélique EYRIGNOUX, Marine FERRERI, Salira HARIR, Pierre LE COHU, Antoine PHILIPPON, Vincent ROULET, Sophie SERENO et Christine SIHARATH





**Vient de
paraître**

“ La référence de défense pénale de François Saint-Pierre intègre la nouvelle collection Avocat & Pratique professionnelle ”

Disponible
sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL453k4 ■ Lutte contre le blanchiment : bilan des contrôles effectués
par le conseil de l'ordre de Paris 3
- GPL453o3 ■ Douze propositions pour combler le fossé entre les usagers
et l'action publique 5
- GPL453o6 ■ « Pendant l'audience, l'égalité entre avocats est absolument
nécessaire pour le justiciable »
entretien avec Laurence JUNOD-FANGET 7


Doctrine

- GPL453l0 ■ Prêts en franc suisse et clause abusive : caractérisation
et incidences
étude par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE 10

Technique

- GPL453o7 ■ Quelles clés pour développer sa clientèle personnelle ?
par Alexandre CORATELLA et Séverine RISSER 14

Jurisprudence

- GPL453k9 ■ Du droit au silence dans la procédure disciplinaire
des magistrats judiciaires
note par Ludovic BELFANTI sous CE, 23 juin 2023 17
- GPL453j6 ■ Clauses abusives : le consommateur peut agir en paiement
contre le prêteur dont le contrat a été annulé
note par Ghislain POISSONNIER sous CJUE, 15 juin 2023 21
- GPL453f8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 24
- GPL453h3 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL453j4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 32
- GPL452w9 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats
par Dimitri HOUTCIEFF <https://lext.so/GPL452w9> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL453i4 ■ Florent Méreau, bâtonnier du barreau de Lille 33

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 35

Sous la responsabilité scientifique de

Alain SAURET, Alexis BUGADA
et Geoffroy DE RAINCOURT